## Table des matières

PREMIÈRE PARTIE
La situation actuelle et la nécessité d'une réforme1
DEUXIÈME PARTIE
L'élaboration d'un nouveau régime
TROISIÈME PARTIE
Sommaire des recommandations

## Table des matières

La situation actuelle et la nécessité d'une réforme Première partie:

CH	APIT	TRE UN: Introduction						
I.	Les	perquisitions et les saisies9						
	A.	Les perquisitions et saisies en tant qu'atteintes à la vie privée						
	B.	Les perquisitions, les saisies et les arrestations 12						
	C.	Les perquisitions, les saisies et la surveillance 16						
II.	Les	droits attaqués20						
	A.	L'inviolabilité de la personne						
	В.	La protection du droit de propriété						
		et des droits connexes23						
		(1) Les biens24						
		(2) L'espace privé						
	C.	La protection des déclarations						
		et des communications						
	D.	L'obtention de renseignements29						
III.		s modalités d'autorisation s perquisitions et saisies						
	A.	Le mandat						
		(-)						
		(2) Le caractère judiciaire du mandat						
		(5) La specificite du mandat						

	В. С.	Les pouvoirs exercés sans mandat
IV.	Le	cadre constitutionnel
	A.	La compétence fédérale
	В.	La Charte canadienne des droits et libertés44
		(1) L'application du critère
		des «motifs raisonnables»
		(2) Les perquisitions et saisies avec mandat et sans mandat
		(3) Conclusion49
СН	[API	TRE DEUX: La situation actuelle51
I.	Le	common law52
	A.	L'arrestation52
		(1) Historique
		(2) L'arrestation et la mise sous garde
	ъ	(3) L'étendue de la fouille et de la saisie
	В. С.	L'entrée dans des lieux afin de protéger la vie
	C.	et d'assurer la sécurité58
		of a minute in notice of the second of the s
II.	Le	s pouvoirs fondés sur une disposition législative59
	A.	L'article 443 et les autres dispositions générales 61
	В.	Les dispositions relatives aux maisons de jeu et aux maisons de prostitution
		(1) Le paragraphe 181(1)
		(2) Le paragraphe 181(2)
		(3) Les femmes dans des maisons de débauche 67
	C.	Les stupéfiants et les drogues
	D.	
		de crime et la propagande haineuse
	E.	Les armes
		(1) Le paragraphe 99(1)
		(2) Le paragraphe 100(1)
	F.	70
	G.	
	H.	Les cogs se trouvant dans une arène80
	I.	Les objets liés à la contrefaçon81
4		

CH	[API]	ΓRE TROIS: La nécessité d'une réforme83
I.	Les	problèmes de la législation actuelle
	Α.	L'incohérence84
	В.	Les anachronismes86
	C.	L'extension des raisons justifiant
		l'atteinte à la vie privée87
	D.	L'abandon du mandat90
	Ε.	Le fossé existant entre le droit et la pratique93
	F.	L'insuffisance des mécanismes de contrôle99
	G.	Les problèmes constitutionnels
II.	Con	nclusion103
DE	NIVO	MC 105

## Table des matières

## Deuxième Partie: L'élaboration d'un nouveau régime

CH	API7	TRE QUATRE: Comment aborder la réforme? 133					
Į.	Les	limites de la réforme					
	A. B.	Les influences antagoniques					
II.	Les	principes directeurs de la réforme					
	A. B. C.	La codification139Simplification, équilibre et contrôle141Une perspective d'ensemble143					
III.	Le	Les principes fondamentaux					
	A. B.	La séparation des justifications et des règles de procédure					
СН	API]	TRE CINQ: La justification des fouilles, des perquisitions et des saisies					
I.	L'application du droit pénal149						
	A. B. C.	Du crime à la réaction					
	D.	à titre de mécanismes de réaction					

RE	COM	IMAN	DATI	ON 1						. <b>.</b>		. 155
				es et ren ocage de								
II.	Les	chos	es sai:	sissables	š							. 160
RE	COM	IMAN	DATI	ON 2								. 160
	A.			ion								
	В.			its d <b>e</b> l'i								
				hoses so								
	C.		-	rofits tir s dont la								
	C.			e, consti								
	D.			d'une in								
	Ē.	-		ments di								
	F.	Les	persor	nnes illég	galem	ent dé	étenue	s	. <b></b> .			. 174
RE	COM	IMAN	DATI	ON 3								. 174
				Les exc à l'exige ON 4	ence g	généra						
I.	Le c	onser	nteme	nt								. 179
RE	COM	IMAN	DATI	ONS 5 e	t 6							. 179
	Α.	Lan	écess	ité d'imp	ooser	certai	nes li	mites				. 179
	В.			ere «volo								
	C.	Le c	onsen	tement (	écrit .							. 185
Π.	L'a	rracta	tion									188
				ONS 7 e								
KE	COIV										•	. 100
	Α.			devrait-					a			100
	D	auto	matiqu	uement ( de la fo	du tan	i de i	arrest	ation	16		• • • •	100
	В. С.			s qui pe								
III.				délai me e ou la s		_						. 194
RE				ON 9			-					
								<b></b>				, . , ,
IV.				e véhicu e d'entra				lai				
				e a entra ion de c				s	<b></b>			. 195

RE	COM	IMANDATION 10195
	A. B.	Le droit actuel196Les différents objets des fouilles et des perquisitions198(1) Les véhicules automobiles198(2) Les lieux privés201(3) Les fouilles de personnes203Conclusion207
СН	API	TRE SEPT: Les règles de procédure209
I.	La	délivrance des mandats209
RE	COM	IMANDATIONS 11 et 12
	A.	La nature du mécanisme
	В.	Les documents
RE	COM	<b>IMANDATION 13</b> 212
	C.	Le pouvoir discrétionnaire du juge de paix et le refus de délivrer le mandat
RE	COV	IMANDATION 14
1413		Le critère applicable
RE		IMANDATIONS 15 et 16
1412	CON.	(1) Les motifs raisonnables
		(2) Les sources confidentielles
		(3) Les renseignements obtenus
		grâce à l'écoute électronique221
	E.	La personne chargée de la délivrance des mandats 223
RE	COM	IMANDATION 17223
	F.	Le rôle du procureur de la Couronne227
RE	COM	IMANDATION 18227
	G.	Le télémandat229
RE	COM	IMANDATION 19229
II.	L'e	exécution des mandats
DE		Les agents de la paix et les particuliers
KE		IMANDATION 20
ne.		L'agent de la paix compétent
KE		IMANDATION 21
	C.	L'exécution de jour ou de nuit

RECOM	MANDATION 22237
Ð.	La date limite d'exécution239
RECOM	MANDATION 23
E.	La portée des fouilles, des perquisitions
	et des saisies avec mandat240
RECOM	MANDATION 24240
III. L'e	exécution des fouilles et des perquisitions en général 243
Α.	L'emploi de la force
	MANDATION 25244
В.	L'entrée sans préavis246
RECOM	<b>MANDATION 26</b> 246
C.	Les obligations envers la personne visée
	par la fouille, la perquisition ou la saisie248
RECOM	MANDATIONS 27, 28 et 29
	(1) La production du mandat248
	(2) La divulgation des motifs de la fouille
	ou de la perquisition
D.	La doctrine des objets «bien en vue»
	-
KECOM	<b>MANDATION 30</b>
IV. Les	s fouilles de personnes257
RECOM	MANDATIONS 31, 32 et 33
Α.	Les motifs raisonnables
В.	Le mandat autorisant la fouille d'une personne261
C.	La fouille de personne concomitante
Б	de la perquisition
D.	L'examen médical et la fouille de la bouche 265
V. La	divulgation de renseignements sur les fouilles,
les p	perquisitions et les saisies270
Α.	Les fouilles et les perquisitions avec mandat272
RECOM	MANDATIONS 34, 35 et 36272
	Les fouilles et les perquisitions sans mandat278
RECOM	MANDATION 37278

СНАРІТ	FRE HUIT: Les exceptions aux règles générales28
I. Les	problèmes particuliers liés à la personne fouillée
ou à	la chose saisissable28
Α.	La personne qui n'est pas soupçonnée28
RECOM	IMANDATION 38
В.	Les comptes bancaires
RECOM	IMANDATION 3923
C.	Le secret professionnel de l'avocat
	IMANDATION 40
D.	Les perquisitions dans les locaux
	de la presse et des autres media29
	IMANDATION 4129
lí. L'e	entrée clandestine2
RECOM	IMANDATION 422
Α.	Le droit actuel2
В.	Les entrées clandestines devraient-elles
	être autorisées?
	(2) Conclusion
СН А РІ′	TRE NEUF: Les régimes particuliers du droit actuel 3
CHAIL	TRE TYDOT. Bes regimes particulars as a continuous
	mandat de main-forte3
	<b>IMANDATION 43</b> 3
	s autres pouvoirs spéciaux3
RECOM	<b>1MANDATION 44</b> 3
A.	Les dispositions relatives aux maisons de jeu
	et aux maisons de débauche3
	(1) Les pouvoirs prévus aux articles 181 et 183
	(2) Les femmes dans les maisons de débauche3
В.	Les métaux précieux3
C.	Le bois volé3
D.	Les combats de coqs
E. F.	La monnaie contrefaite
G.	Les publications obscènes, les histoires illustrées
•	de crimes et la propagande haineuse

RE	COM	IMANDATION 45	327
	H.	Les armes à feu	331
RE	COM	MANDATION 46	331
	I.	Le pouvoir d'entrer afin de prévenir	220
		le danger pour la vie	338
CH	API	TRE DIX: L'application des règles	339
I.	Intr	oduction	339
RE	COM	MANDATIONS 47 et 48	339
II.	Le	s recours traditionnels	341
	A.	Les poursuites pénales	342
	В.	La plainte disciplinaire	344
	C.	Le recours civil	
	D.	La nécessité de nouvelles solutions	347
III.	La	a régle d'exclusion et la restitution	
	de	es choses saisies	349
	A.	Avant la Charte	349
	В.	La Charte et la restitution des choses saisies	353
IV.	L,	établissement de comités de surveillance	353
D D	N T T 7 C	ore	250